

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Arrêté du 20 octobre 2025 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture d'un concours pour le recrutement d'éducateurs prévu au 4° de l'article 4 du décret n° 2019-49 du 30 janvier 2019 portant statut particulier du corps des éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse

NOR : JUSF2528788A

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2017-1050 du 10 mai 2017 modifié portant dispositions statutaires communes aux corps de catégorie A de la fonction publique de l'Etat à caractère socio-éducatif ;

Vu le décret n° 2019-49 du 30 janvier 2019 modifié portant statut particulier du corps des éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse, notamment son article 4 ;

Vu l'arrêté du 22 mars 1993 relatif aux conditions particulières d'aptitude psychologique pour la nomination des candidats admis à l'emploi d'éducateur à la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2009 modifié relatif aux règles d'organisation générale des concours pour le recrutement des éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Est autorisée au titre de l'année 2026 l'ouverture d'un concours pour le recrutement d'éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse prévu au 4° de l'article 4 du décret du 30 janvier 2019 susvisé.

Art. 2. – Les inscriptions s'effectuent par voie électronique à partir du mardi 18 novembre 2025 sur le site du ministère de la justice à l'adresse suivante : www.lajusticerecrute.fr

La date de fin de saisie des inscriptions sur le site du ministère de la justice est fixée au jeudi 18 décembre 2025, à minuit, heure de Paris, date de clôture des inscriptions.

En cas d'impossibilité de s'inscrire par voie électronique, les candidats conservent la possibilité de retirer le dossier imprimé établi à cette fin à compter du mardi 18 novembre 2025 et jusqu'au jeudi 18 décembre 2025 (cachet de la poste faisant foi), délai de rigueur, en écrivant à l'adresse de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse de leur choix (liste jointe). La date limite de dépôt des dossiers d'inscription imprimés est fixée au jeudi 18 décembre 2025, le cachet de la poste faisant foi.

Afin de finaliser leur inscription, les candidats devront adresser les pièces justificatives listées dans la notice du concours disponible sur le site internet du ministère de la justice, au plus tard le jeudi 18 décembre 2025, le cachet de la poste faisant foi, par voie postale en recommandé avec accusé de réception, à l'adresse de la direction interrégionale d'inscription (liste jointe).

Les candidats en situation de handicap qui demandent un aménagement des épreuves doivent fournir un certificat médical établi par un médecin agréé. Le certificat médical, qui doit avoir été établi moins de six mois avant le déroulement des épreuves, précise la nature des aides humaines et techniques ainsi que des aménagements nécessaires pour permettre à ces candidats, compte tenu de la nature et de la durée des épreuves, de composer dans des conditions compatibles avec leur situation.

Le certificat médical doit être transmis par ces candidats au plus tard le vendredi 16 janvier 2026, conformément aux dispositions de l'article R. 325-54 du code général de la fonction publique.

L'épreuve écrite d'admissibilité aura lieu le mardi 10 mars 2026.

En vue de l'épreuve orale d'admission prévue à l'article 15 de l'arrêté du 10 novembre 2009 susvisé, les candidats devront établir un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP).

Ce document sera remis aux représentants de l'administration au moment de l'épreuve écrite ou envoyé par voie postale en recommandé avec accusé de réception au plus tard le mardi 10 mars 2026 (le cachet de la poste faisant foi) à la direction interrégionale d'inscription (liste jointe).

Les candidats adresseront en outre un exemplaire de ce dossier en version dématérialisée à l'adresse électronique de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse de leur lieu d'inscription (liste jointe) au plus tard le mardi 10 mars 2026 à minuit, heure de Paris.

Les épreuves orales d'admission auront lieu à partir du lundi 8 juin 2026. Le recours à la visioconférence n'est pas possible, l'épreuve collective de table ronde étant incompatible avec la visioconférence.

Art. 3. – La composition du jury et le nombre de postes offerts feront l'objet d'un arrêté ultérieur du garde des sceaux, ministre de la justice.

Art. 4. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 20 octobre 2025.

Pour le ministre et par délégation :
*La cheffe du bureau du recrutement
et de la formation,*
C. FOLEA

Direction interrégionale	Régions administratives concernées	Adresse et coordonnées
Direction interrégionale PJJ GRAND CENTRE	Bourgogne, Franche Comté, Centre-Val de Loire Départements : 18-21-25-28-36-37-39-41-45-58-70-71-89-90	30, boulevard Clémenceau CS 27051 21070 DIJON Cedex tél. : 03-45-21-86-14 mel. : concours.dirpjj-grand-centre@justice.fr
Direction interrégionale PJJ CENTRE EST	Rhône-Alpes, Auvergne Départements : 01-03-07-15-26-38-42-43-63-69-73-74	5, rue de la Villette BP 73269 69404 LYON Cedex 03 tél. : 04-72-33-06-40 mel. : concours.dirpjj-centre-est@justice.fr
Direction interrégionale PJJ GRAND EST	Alsace, Champagne Ardennes, Lorraine Départements : 08-10-51-52-54-55-57-67-68-88	109, boulevard d'Haussonville CS 14109 54041 NANCY Cedex tél. : 03-83-40-01-85 mel. : concours.dirpjj-grand-est@justice.fr
Direction interrégionale PJJ GRAND OUEST	Bretagne, Pays-de-la-Loire, Basse Normandie, Haute Normandie Départements : 14-22-27-29-35-44-49-50-53-56-61-72-76-85	6, place des Colombes CS 20804 35108 RENNES Cedex 3 tél. : 02-99-87-95-10 mel. : concours.dirpjj-grand-ouest@justice.fr
Direction interrégionale PJJ GRAND NORD	Hauts de France (Nord-Pas-de-Calais, Picardie) Départements : 02-59-60-62-80	123, boulevard de la Liberté CS 20009 59042 LILLE Cedex tél. : 03-20-21-83-50 mel. : concours.dirpjj-grand-nord@justice.fr
Direction interrégionale PJJ Ile-De-France/Outre-mer	Ile de France et outre-mer Départements : 75-77-78-91-92-93-94-95 Guadeloupe, Martinique, Réunion, Guyane, Mayotte, Polynésie.	9-11, rue Georges Pitard 75015 PARIS tél. : 01-49-29-28-60 mel. : concours.dirpjj-idf-om@justice.fr
Direction interrégionale PJJ SUD	Occitanie (Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées) Départements : 09-11-12-30-31-32-34-46-48-65-66-81-82	371, rue des Arts CS 67633 31676 LABEGE Cedex tél. : 05-61-00-79-00 mel. : concours.dirpjj-sud@justice.fr
Direction interrégionale PJJ SUD EST	Provence, Alpes, Côte d'Azur, Corse Départements : 2A-2B-04-05-06-13-83-84	158 A, rue du Rouet CS 10008 13295 MARSEILLE Cedex 08 tél. : 04-96-20-63-40 mel. : concours.dirpjj-sud-est@justice.fr
Direction interrégionale PJJ SUD OUEST	Nouvelle Aquitaine (Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes) Départements : 16-17-19-23-24-33-40-47-64-79-86-87	8, rue Poitevin CS 11508 33062 BORDEAUX Cedex tél. : 05-56-79-14-49 mel. : concours.dirpjj-sud-ouest@justice.fr